



PERMIS AAC (Apprentissage Anticipé de la Conduite)

PRÉREQUIS

- Être âgé de 15 ans
- Être détenteur de l'ASSR de niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passé en 5^{ème} et 3^{ème}) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière) ;
- Avoir obtenue le code de la route ;
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie).

DURÉE DE LA FORMATION

20 heures minimum de formation

TARIF

1 461€ pour les 20 heures de formation

So permis Lancaster



06.59.69.00.66

so.autoecole@gmail.com

CONTENU DE LA FORMATION

Durée de la formation :

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3 000km minimum :

- Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum) ;
 - Un rendez-vous préalable avec un accompagnateur ;
- Le 1^{er} rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1 000km ;
- Le 2^{ème} rendez-vous pédagogique au terme des 3 000km parcourus ;
 - L'accompagnement à l'examen avec le véhicule école.

Programme :

- 1) L'évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- 2) La formation pratique :
 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
- 3) L'accompagnement à l'examen avec le véhicule école : A partir de 17 ans, l'élève pourra envisager de présenter son examen, si toutefois toutes les conditions sont réunies.

Attention : Pour que la conduite accompagnée soit prise en compte, l'apprenant doit être partie au minimum 1 an avec un de ses accompagnateurs et avoir réalisés l'intégralité des rendez-vous pédagogiques.



PUBLIC(S) VISÉ(S)

Tous publics

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible en fonction du handicap rencontré et des possibilités d'adaptation de So-permis.
Un certificat médical délivré par un médecin agréé en cabinet médical ou par un médecin de la préfecture devra être présenté lors de l'inscription.

FORMATION CERTIFIANTE

Non

SANCTION(S) DE LA FORMATION

Attestation de suivi de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- La formation est réalisée en présentiel ;
- Avant l'entrée en formation, un dossier est à constituer regroupant plusieurs documents concernant l'élève ;
- Lors de l'inscription, l'apprenant est informé des dates de formations disponibles ;
- Délais de 30 jours ouvrés à réception du dossier complet.

MODALITÉS DE LA FORMATION

Formation individuelle.

Pédagogies :

- Méthode actives adaptées à la formation ;
- Une évaluation statique des connaissances théoriques et pratiques est réalisée en début de formation ;
- Alternance de théorie et de pratique ;
- Utilisation de schémas, tablette, mise en situation en tant que support pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Les éléments vus en leçon sont évalués tout au long de la formation par des bilans et des examens blancs.
L'apprenant est soumis à un examen pratique de la conduite à la fin de sa formation permettant de contrôler si les connaissances, les aptitudes et les comportements du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité.

L'examen dure 32 minutes. Il comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examens
- L'accueil du candidat, vérification de son identité ;
- La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- L'installation au poste de conduite ;
- Les réglages nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- La réalisation de deux manœuvres

L'épreuve consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations rencontrées :

- Connaître et maîtriser son véhicule ;
- Appréhender la route ;



- Partager la route avec les autres usagers ;

Autonomie et conscience du risque avec les compétences suivantes:

- Analyse des situations ;
- Adaptation aux situations ;
- Conduite autonome.

MOYEN D'ENCADREMENT

Les élèves sont encadrés et suivis par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Pendant la conduite hors auto-école, les élèves doivent être sous la responsabilité d'une personne détentrice du permis depuis 5 ans et n'ayant pas commis de grosses infractions.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation pratique est basée sur plusieurs objectifs tels que :

- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic : connaître les principaux organes et commandes du véhicules, effectuer les vérifications intérieurs et extérieur, entrer et s'installer au poste de conduite, tenir et tourner le volant, démarrer et s'arrêter, effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité...
- Appréhender la route : rechercher la signalisation, positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation, adapter l'allure aux situations, tourner à droite et à gauche, détecter, identifier et franchir les intersections suivant les régimes de priorité, s'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau...
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers : évaluer et maintenir les distances de sécurité, croiser, dépasser et être dépassé, passer des virages, connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie...
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique : suivre un itinéraire de manière autonome, connaître les principaux facteurs de risque au volant, connaître les comportements à adopter en cas d'accidents, pratiquer l'éco conduite...

DOCUMENTS REMIS AUX ÉLÈVES

A l'issue de la réussite du permis, les élèves se voient remettre un certificat du permis de conduire par l'école de conduite ainsi que le disque de jeune conducteur.

Ce certificat autorise son titulaire à conduire, sur le territoire national, pendant une durée de quatre mois à compter de sa délivrance.

Pour la demande de fabrication du titre, l'apprenant a deux choix :

- Mandater SO-PERMIS.COM pour effectuer les démarches à sa place auprès des services compétents (ANTS) ;
- Effectuer les démarches seul de son côté.

Attention : L'apprenant se voit dans l'obligation de mettre un disque A à l'arrière de son véhicule pendant une durée de 2 ans maximum.

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : avoir suivi l'intégralité de la formation.

AUTO-MOTO ECOLE PERPIGNAN
208 Avenue Marechal JOFFRE
66 000 PERPIGNAN
06.59.69.00.66
@ : contact@so-permis.com
WWW.SO-PERMIS.COM

